

Flash info !

Demande de temps partiel rentrée 2024

La campagne 2024/2025 relative aux temps partiels des personnels enseignants titulaires et non titulaires du 2nd degré public, de documentation, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale est ouverte.

**Voir circulaire académique en pièce jointe
(Accompagnée des formulaires de demande de temps partiel
premier et second degré pages 8 à 11)**

Sont concernés :

- Les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel cette année, qui souhaitent être maintenus dans cette position ou modifier leur quotité l'an prochain (à défaut de demande expresse, ils seront réintégrés de plein droit à temps complet).
- Les agents exerçant à temps complet, qui souhaitent travailler à temps partiel à partir du 1er septembre 2024.

Attention :

Les agents assurant cette année leurs fonctions à temps partiel doivent se manifester par voie hiérarchique :

- au moyen du formulaire, s'ils souhaitent continuer à bénéficier de cette mesure
- par simple lettre, s'ils ont l'intention de reprendre leurs fonctions à temps complet

Les personnels affectés provisoirement à l'année doivent spécifier précisément l'établissement/le CIO ou la zone de remplacement, dans lequel ou laquelle ils ont été nommés à titre définitif. Ils devront alors faire parvenir leur demande au chef d'établissement ou au directeur de CIO concerné pour examen.

En cas de mutation inter académique :

Si maintien de la demande de travail à temps partiel, les personnels doivent prendre l'attache de l'académie d'accueil, dans un délai de 8 jours après la notification officielle de leur mutation.

En cas de mutation intra académique :

Dans l'hypothèse d'une mutation intra académique, les personnels doivent renouveler leur demande de travail à temps partiel auprès de leur nouveau chef d'établissement/directeur de CIO.

Nouveauté !

Retraite progressive et temps partiel :

Site Internet : <https://actionetdemocratie-amiens.fr/> - **Mail :** AetD.amiens@gmail.com

06 68 92 74 51 : Pascal Sellier, Président Académique,

06 68 98 52 16 : Jean Christophe Lecointe, trésorier

06 69 01 19 15 : Eric Fitterer, Membre du bureau

La loi n°2023-270 du 14 avril 2023 a ouvert la retraite progressive aux fonctionnaires à compter du 1er septembre 2023.

Ce dispositif consiste pour l'agent public qui, à l'approche de la retraite, choisit de diminuer sa quotité de travail et d'exercer son activité à temps partiel.

A) L'agent se trouve déjà à temps partiel :

Dans ce cas l'agent adresse uniquement sa demande de retraite conformément à la circulaire académique du 26/09/2023 relative à la retraite progressive des fonctionnaires.

Circulaire sur notre site, cliquez [ici](#).

B) L'agent ne se trouve pas à temps partiel :

Dans ce cas l'agent adresse une demande de temps partiel dans le cadre de la campagne 2024/2025 au Directeur académique des services de l'éducation nationale (DOS) pour les collèges des départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ou au Recteur (DOS) pour les lycées, LP et EREA de l'Académie, conformément à la circulaire académique du 26/09/2023 relative à la retraite progressive des fonctionnaires.

Dates limites de dépôt des dossiers :

17 janvier 2024 : date limite de dépôt des demandes en établissement/CIO.

24 janvier 2024 : date limite de transmission des demandes : Au Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale (**DOS**), si elles concernent les collèges de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Au Recteur (**DOS**), pour les lycées, les lycées professionnels, les EREA et les CIO.

Les demandes tardives ne seront prises en considération que si elles revêtent un caractère exceptionnel.

Lorsqu'une autorisation de travail à temps partiel a été accordée, aucune modification ne pourra être acceptée, sauf situations exceptionnelles ou motifs graves.

Pour toutes questions concernant les temps partiels, vous pouvez laisser un mail sur :

AetD.amiens@gmail.com

Vous pouvez également joindre :

Pascal Sellier, Président académique, au 06 68 92 74 51

Eric Fitterer, au 06 69 01 19 15

Marie-Claire Clément, au 06 68 98 52 16

IMPORTANT : Nous ne sommes pas toujours disponibles, SURTOUT, laissez un message avec vos coordonnées et nous vous rappellerons.

Bien cordialement

Le secrétariat académique

Marie-Claire Clément Eric Fitterer Jean-Christophe Lecointe Pascal Sellier

Site Internet : <https://actionetdemocratie-amiens.fr/>- **Mail :** AetD.amiens@gmail.com

06 68 92 74 51 : Pascal Sellier, Président Académique,

06 68 98 52 16 : Jean Christophe Lecointe, trésorier

06 69 01 19 15 : Eric Fitterer, Membre du bureau